



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 13/2015**

**concernant la demande d'un crédit pour  
l'achat de la parcelle du Chapon**

Date proposée pour la séance de commission des finances :  
le 31 août 2015 à 19h30

à l'administration communale, salle de municipalité  
route des Deux-Villages 23

## SOMMAIRE

1. Objet du préavis .....	3
2. Historique .....	3
3. Opportunité .....	3
4. Aspects financiers .....	3
5. Conclusions du préavis .....	4

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 294'000.- pour l'achat de la parcelle du Chapon.

**2. Historique**

Dans son préavis n° 02/2008 concernant le centre de tri des déchets provisoire du Chapon, la Municipalité prenait l'engagement de mener à terme le PPA de Bendes dans les meilleurs délais.

Pour différentes raisons, notamment celle de l'éloignement encore plus important de Bendes du centre du village et, en particulier, de la partie avale de la commune ainsi que les échos très positifs de la population par rapport à l'emplacement du Chapon, la municipalité souhaite pérenniser sa déchetterie à son emplacement actuel en le rendant définitif.

**3. Opportunité**

Actuellement, la commune loue le site du Chapon à son propriétaire pour un coût annuel de CHF 11'500.-. Par contre, toutes les infrastructures permettant l'exploitation de ce site comme déchetterie ont été financées par la commune sur la base du préavis 02/2008.

L'achat de cette parcelle permettra de mettre à niveau ces infrastructures et à pérenniser cet emplacement, moyennant des investissements qui feront l'objet d'une mise à l'enquête et d'un préavis ultérieurs.

**4. Aspects financiers**

Achat de la parcelle du Chapon	
Libellé	Montants en CHF
Achat de la parcelle n° 1895	280'000.00
Honoraires notaire	14'000.00
<b>Total HT</b>	<b>294'000.00</b>

**Charges annuelles**

La Municipalité propose d'amortir l'investissement prévu sur une période de 30 ans au maximum.

Intérêts	CHF	3'500.-
Amortissement	CHF	9'800.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>13'300.-</b>

L'entretien courant sera effectué par le service de voirie.

## 5. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- ⇒ Autoriser la municipalité à effectuer l'acquisition de la parcelle 1895 décrite dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 294'000.- ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire ;
- ⇒ Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  Le secrétaire

A. Bovay  J. Steiner 

Municipaux délégués : M. le syndic  
M. Claude Schwab